



U.C.S.A.cgt

Compte rendu du CCE du 9 avril 2015 sur Info 2015

Présent(e)s:

Abal Kassim Alicombo (Mayotte 1ère), Laurence Carpentier (Pôle Nord Est- Lille), Gaby Laurier (Martinique 1ère), Katalina Lutui-Tipotio (Wallis et Futuna 1ère), Fernando Malverde (Pôle Nord Ouest- Vanves), Moinahouri Madi Ousseni (Mayotte 1ère), François Marlin (Martinique 1ère), Pierre Mouchel (Pôle Sud Ouest- Bordeaux), Marie Lindjie Passé (Réunion 1ère), Didier Ricou (Polynésie 1ère), Tuliano Talomafaia (Wallis et Futuna 1ère)

Représentant syndical: Marc Chauvelot (Siège)

Préambule de la CGT:

Ce CCE se tient à un moment critique de l'histoire de l'audiovisuel public. Nos collègues de Radio France ont entamé hier leur troisième semaine d'une grève exemplaire pour s'opposer au projet de démolition de leur entreprise et de ses missions de service public, aux suppressions massives d'emploi, justifié par un déficit délibérément créé par l'état actionnaire et orchestré par un PDG qui a manifestement perdu la confiance des personnels. Cet après midi, ils seront en tête de cortège dans la grande manifestation nationale contre l'austérité à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires.

Le PDG de Radio France a été nommé il y a un an à peine à l'unanimité des membres du CSA. Le CSA s'apprête aujourd'hui à instruire, dans l'opacité la plus totale, la désignation du futur PDG de France télévisions. Pour quel projet? Avec quels moyens? Pour quelle stratégie? Avec quel dialogue social? On n'en saura rien. Le débat public sur l'avenir de la télévision publique est purement et simplement confisqué. On apprendra juste que 33 candidats (et pourquoi pas 333?) ont déposé un dossier, et que le CSA leur demandera de signer un engagement sur l'honneur comme quoi ils seront exemplaires, qu'ils ne feront pas refaire les boiseries et les moquettes du bureau avec vue sur Seine du 8ème étage de la Maison de France télévisions.

Et dans ce contexte, quel sens peut bien avoir l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui? Information/consultation sur Info 2015, projet phare d'un président-candidat dont rien ne dit qu'il sera encore là dans quelques mois pour le mettre en oeuvre. Projet contesté en interne et en externe, qui pose de lourdes questions sur le pluralisme de l'information à l'heure où l'extrême droite poursuit tranquillement son ascension vers le pouvoir avec la bienveillance active de la plupart des médias.

Une séance de CCE programmée le même jour que deux CE de Pôles ce qui en souligne le caractère purement formel. Alors que le TGI de Paris, saisi sur les délais de consultation, ne rendra son jugement que cet après midi, la direction s'obstine à vouloir recueillir un avis sur son projet ce matin, pour clore la procédure de façon totalement artificielle. Et ce n'est pas

en s'abritant avec hypocrisie derrière le délai préfix de la loi dite de sécurisation de l'emploi que l'on rendra crédible cette parodie de consultation.

Bien évidemment si le juge nous donne raison, il fixera un nouveau calendrier. On voit mal, dans ces conditions, en l'absence des documents complémentaires, sans présentation du projet dans sa globalité, sans les cahiers des charges éditoriaux, sans connaître les inévitables arbitrages issus du rapport Schwartz, comment les élus du CCE pourraient rendre un avis motivé.

Nous proposerons donc, en cohérence avec le CHSCT et le CE du Siège, de suspendre cette séance du CCE en attendant que les informations auxquelles nous avons droit nous soient transmises.

A l'issue d'une brève séance au terme de laquelle la direction a confirmé son intention de clore le processus de consultation, les élus ont lu la déclaration suivante:

Le CCE de France Télévisions est intervenu volontairement aux instances introduites par le CHSCT et le CE.

Il a demandé à ce qu'il soit enjoint à la direction de communiquer des documents et informations complémentaires indispensables à la compréhension du projet, pour lui permettre de rendre un avis éclairé sur celui ci.

Il a demandé la prolongation du délai de consultation en application de l'article L.2323-4 du Code du travail pour permettre aux représentants du personnel d'examiner les documents et informations demandés

Lors de l'audience du 31 mars, la direction s'est engagée à reporter le délai préfix de consultation jusqu'à ce que la décision du Tribunal de grande instance soit rendue, ce qui n'est pas encore le cas.

La direction ne peut donc, à cette heure, considérer que le CCE est réputé avoir émis un avis et clore la procédure de consultation dans la mesure où la décision n'a pas encore été rendue.

Il y aura lieu, le cas échéant et en fonction de la décision du juge, de poursuivre l'information/consultation une fois que cette dernière sera rendue.

Dans cette attente, les élus du CCE de France télévisions suspendent la séance.

Les élus ont ensuite quitté la séance au grand dam du président qui aurait bien voulu poursuivre ce simulacre de dialogue social.

Paris, le 9 avril 2015